



DEL-2025-0073

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 12

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DES PROJECTEURS DU TERRAIN DE FOOTBALL

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 18 décembre
Le Conseil Municipal de LA REGRIPPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2025

PRÉSENTS : M EVIN P., Mme DURAND A., M CAILLER R., Mme PETITEAU M-E., M BOUCHEREAU F., M SOURISSEAU B., Mme BARON A., M DUGUE V., Mme JOLIVET C., Mme PASQUEREAU C.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M GAULTIER J-L, M BAUDRY M., M CARETTE C., Mme HERBRETEAU M-A., Mme FONTENEAU C., Mme LAMBERT B.,

POUVOIRS : M BAUDRY M. a donné pouvoir à M EVIN P.
Mme LAMBERT B. a donné pouvoir à Mme PASQUEREAU C.

SECRÉTAIRE : M BOUCHEREAU Franck

La commune souhaite aller dans une gestion durable du parc d'éclairage du terrain de football pour renforcer les performances et réduire fortement les consommations d'énergie.

L'utilité de la mise en place du remplacement des points d'éclairage en LED est de contribuer à :

- L'amélioration du confort visuel
- La réduction des dépenses énergétiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Lutter contre la pollution lumineuse
- La mise en sécurité des installations

Il convient d'éclairer mieux et de concilier les considérations esthétiques, techniques, économiques, environnementales. Cet éclairage se compose de 8 points lumineux. Les foyers concernés par ce remplacement sont équipés principalement de lampes à halogénure métallisé et donc très consommateur d'énergie.

Il est proposé de déposer des demandes d'aides financières.

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le plan de financement suivant:

DÉPENSES		RECETTES		
Détail	Montant HT	Financement	Taux	Montant
Travaux luminaires en leds	31 859.80	DETR	40%	12 743.92
		Fédération de Football		3 000.00
		Autofinancement		16 115.88
Total HT	31 859.80			31 859.80

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'intérêt de conduire des travaux de nature à maîtriser la consommation d'énergie et développer une démarche de gestion durable de l'éclairage du terrain de foot

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- **SOLLICITE** une subvention auprès du fonds d'aide au football amateur
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 19 DEC. 2025

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 19 DEC. 2025



Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,
Le Maire,
Pascal EVIN



A large, handwritten signature is written over the official town hall stamp. The signature is fluid and appears to be "Pascal EVIN".